

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA13 090099**
**ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA13 090099 visant à autoriser l'installation de trois enseignes additionnelles « nom d'immeuble » pour la portion commerciale de l'immeuble «Les jardins Millen» situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue Millen, la rue Basile-Routhier et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Zones 0295 et 0651 (dossier 1130449002);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 avril 2013 d'un projet de résolution portant le numéro CA13 090099, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 6 mai 2013 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble délimité par l'avenue Millen, la rue Basile-Routhier et les boulevard Gouin et Henri-Bourassa, en plus de celles déjà autorisées de plein droit, l'installation de trois enseignes additionnelles « nom d'immeuble » énumérées ci-dessous :

- une enseigne avec le logo " First Capital" du côté de la façade principale donnant sur le boulevard Henri-Bourassa près de l'avenue Millen; et
 - deux autres enseignes avec le logo « First Capital » et le slogan « Vos Achats Verts au Quotidien » sur les panneaux identifiant le stationnement commercial et la livraison commerciale sur la façade donnant du côté de la rue Basile-Routhier,

aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 481 (enseigne annonçant le nom d'un immeuble à une hauteur égale ou inférieure à 16 mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le projet de résolution CA13 090099 vise les zones 0295 et 0651, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de résolution CA13 090099 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-sixième jour d'avril deux mille treize.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique